



Traité Sanhedrin

Michna 1 - Chapitre 11

אלו הן הנחנקין--המכה אביו ואימו, וגונב נפש מישראל, וזקן ממרא על פי בית דין, ונביא השקר, והמתנבא בשם עבודה זרה, והבא על אשת איש, וזוממי בת כוהן ובועלה. המכה אביו ואימו--אינו חייב, עד שיעשה בהם חבורה. זה חומר במקלל מבמכה--שהמקלל לאחר מיתה, חייב; והמכה לאחר מיתה, פטור. וגונב נפש מישראל--אינו חייב, עד שיכניסנו לרשותו; רבי יהודה אומר, וישתמש בו, שנאמר "והתעמר בו, ומכרו" (דברים כד, ז). הגונב את בנו--רבי יוחנן בן ברוקה מחייב, וחכמים פוטרים. גנב מי שחציו עבד, וחציו בן חורין--רבי יהודה מחייב, וחכמים פוטרים.

Voici ceux qui sont passibles de la strangulation : celui qui frappe son père ou sa mère, celui qui a volé une personne en Israël, un Ancien qui se met dans son enseignement en opposition avec une décision du Beth-Din, le prophète de mensonge, celui qui prophétise au nom des idoles, celui qui s'unit à une femme mariée, les témoins qui ont été convaincus d'imposture par alibi après avoir accusé une fille de Cohen, et le complice d'une fille de Cohen (mariée).

Celui qui frappe son père ou sa mère n'est coupable [et passible de la peine capitale] que s'il leur a fait une blessure. Et c'est ainsi que l'on traite celui qui les maudirait avec plus de sévérité que celui qui les frapperait, car celui qui les maudit même après leur mort est passible de la peine capitale, tandis que celui qui les frapperait après leur mort n'est pas passible de la peine capitale.

Celui qui vole une personne en Israël n'est coupable [et passible de la peine capitale] que s'il a [effectivement] fait entrer [et enfermée] chez lui sous la dépendance. Rabbi Yehouda dit : il faut qu'il l'ait fait enfermer chez lui et qu'il l'affecte [de force] à son service, ainsi qu'il est dit : « et il l'a traitée en esclave et il l'a vendue » (Dévarim 24,7)

Celui qui vole son propre fils, Rabbi Yichmael fils de Rabbi Yo'hanan fils de Beroqa le déclare coupable, et les autres Sages le déclarent quitte [de la peine de mort].

Celui qui vole une personne qui est à moitié esclave et à moitié libre, Rabbi Yehouda le déclare coupable, et les autres Sages le déclarent quitte.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions